

Délibérations du conseil municipal de Trédrez-Locquémeau

Date d'examen	Numéro	Objet de la délibération	Vote
17.02.2023	1	Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme : création des Secteurs Déjà Urbanisés	14 pour, 1 abstention
17.02.2023	2	Réhabilitation du commerce multi-services : attribution du marché de maîtrise d'œuvre	Unanimité
17.02.2023	3	Rénovation du centre nautique : attribution du lot n° 8	Unanimité
17.02.2023	4	Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales	Unanimité
17.02.2023	5	Lotissement Coopalis : raccordement Enedis	Unanimité
17.02.2023	6	Convention pour l'aménagement du carrefour Hent Kerbabu / Hent Kerguerwenn	Unanimité
17.02.2023	7	Convention de servitudes avec Enedis : mise en place d'un poste électrique	Unanimité
17.02.2023	8	Convention du boulodrome	Unanimité
17.02.2023	9	Demande de subventions de l'école	Unanimité
17.02.2023	10	Ligne de trésorerie 2023	Unanimité
17.02.2023	11	Recrutement des moniteurs au centre nautique de Locquémeau	Unanimité
17.02.2023	12	Recrutement des emplois saisonniers aux visites d'églises	Unanimité
17.02.2023	13	Adhésion au CEREMA	Report de la délibération
17.02.2023	14	Aide financière pour la Turquie et la Syrie	Unanimité
17.02.2023	15	Subvention exceptionnelle au Twirling Club de Lannion	Unanimité

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU**

SEANCE DU 17.02.2023

Date de la convocation : 13.02.2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Date d'affichage : 22/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Louis Cado, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Enora LE JEUNE.

Absent : Frédéric PERREAU (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande THOMAS (procuration à Enora LE JEUNE), Françoise PERRIN (procuration à Elise BUREAU).

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL.

DÉLIBÉRATION N° 1

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME : CRÉATION DES SECTEURS DÉJÀ URBANISÉS

Par arrêtés en date du 10 décembre 2021, le Président de Lannion-Trégor Communauté a prescrit les modifications simplifiées des Plans Locaux d'urbanisme (PLU) de 14 communes littorales ayant pour objet la création des Secteurs Déjà Urbanisés (SDU) dans le cadre de la mise en application de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme.

Sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, et comme prévu par le SCoT du Trégor approuvé en février 2020, sont concernées les communes de Lannion, Louannec, Minihy-Tréguier, Penvénan, Plestin-les-Grèves, Pleubian, Pleumeur-Bodou, Ploulec'h, Ploumilliau, Trébeurden, Trédarzec, Trédrez-Locquémeau, Trégastel et Trélévern.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, les dossiers de modifications simplifiées des 14 communes concernées ont été mis à la disposition du public du 19 décembre 2022 au 20 janvier 2023.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la présentation du 25 janvier dernier, ayant pour objet le bilan des avis (PPA, CNDPS) et l'ajustement des dossiers de modifications simplifiées, ainsi que les cartes de zonage et le règlement écrit, préparés par Lannion-Trégor Communauté en collaboration avec l'ensemble des communes. Deux zones à Trédrez-Locquémeau sont concernées : les 4 Chemins et Kerguerwenn.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, et 1 abstention (Frédéric PERREAU),

- DONNE un avis favorable sur la modification simplifiée du PLU ayant pour objet la création de Secteurs Déjà Urbanisés : les 4 chemins et Kerguerwenn.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 22.02.2023*



Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire



Joël LE JEUNE, Maire

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU

SEANCE DU 17.02.2023

Date de la convocation : 13.02.2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Date d'affichage : 22/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Louis Cado, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Enora LE JEUNE.

Absent : Frédéric PERREAU (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande THOMAS (procuration à Enora LE JEUNE), Françoise PERRIN (procuration à Elise BUREAU).

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL.

DÉLIBÉRATION N° 2

RÉHABILITATION DU COMMERCE MULTI-SERVICES : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un maître d'œuvre pour réaliser les travaux du futur commerce multi-services, en parallèle de la recherche d'un potentiel repreneur.

Suite à la consultation lancée le 24 octobre 2022, une candidature a été reçue. Le cabinet Charles Geffroy Architecte a estimé les travaux de réhabilitation auxquels s'ajoute ses honoraires à hauteur de 10 % du montant HT des travaux, ainsi qu'une mission d'Ordonnancement, Pilotage, et Coordination ayant un coût de 10 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du choix du Maire de retenir l'architecte Charles Geffroy pour un pourcentage de 10 % du montant HT des travaux et une mission d'OPC à hauteur de 10 300 € dans le cadre de la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du commerce multi-services.

Le Maire, ou son représentant, est autorisé (par délibération du 4 juin 2020) à signer le marché à intervenir avec l'entreprise, ainsi que tout document se rapportant à la procédure de consultation, à la mise en exécution.

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits du budget

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 22.02.2023*



*Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire*



Joël LE JEUNE, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU

SEANCE DU 17.02.2023

Date de la convocation : 13.02.2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Date d'affichage : 22/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Louis Cado, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Enora LE JEUNE.

Absent : Frédéric PERREAU (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande THOMAS (procuration à Enora LE JEUNE), Françoise PERRIN (procuration à Elise BUREAU).

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL.

DÉLIBÉRATION N° 3

RÉNOVATION DU CENTRE NAUTIQUE : ATTRIBUTION DU LOT N° 8

Lors du conseil municipal du 29 septembre 2022, Monsieur le Maire a informé le conseil de sa décision de retenir huit entreprises pour la réhabilitation du centre nautique. Une erreur de retranscription a été commise dans le tableau d'analyse des offres présenté à la commission d'appel d'offres du 26/09/2022, portant sur le prix du lot n°08 "Plomberie-Ventilation" attribué à la société VINCI Facilites Bretagne - 7a Rue des Charmilles - 35510 CESSON SEVIGNE. Le prix noté dans le tableau d'analyse des offres indiquait 28 357.55 € HT alors que l'acte d'engagement indiquait 28 537.55 € HT. Une erreur sans conséquence sur le classement des offres puisque l'entreprise VINCI était seul soumissionnaire.

Le conseil municipal,

-PREND ACTE du choix du Maire de retenir l'entreprise Vinci Facilites Bretagne pour le lot plomberie/Ventilation à hauteur de 28 537.55 € HT.

Le Maire, ou son représentant, est autorisé (par délibération du 4 juin 2020) à signer le marché à intervenir avec l'entreprise, ainsi que tout document se rapportant à la procédure de consultation, à la mise en exécution.

La dépense correspondante a été prévue au budget 2022— programme 1015.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 22.02.2023*



Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire



Joël LE JEUNE, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU

SEANCE DU 17.02.2023

Date de la convocation : 13.02.2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Date d'affichage : 22/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Louis Cado, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Enora LE JEUNE.

Absent : Frédéric PERREAU (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande THOMAS (procuration à Enora LE JEUNE), Françoise PERRIN (procuration à Elise BUREAU).

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL.

DÉLIBÉRATION N° 3-Bis

RÉNOVATION DU CENTRE NAUTIQUE : AVENANT LOT N°2 MENUISERIES EXTÉRIEURES

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de passer un avenant au marché pour le lot n°2 menuiseries extérieures à hauteur de 1 112 € correspondant à la modification des dimensions de la porte sectionnelle du garage, ainsi que l'acquisition et la pose d'une porte de chantier au niveau de la porte d'entrée principale :

LOT	Entreprise	Total du marché (HT)	Avenant n°1 (HT)	Totaux (HT)
LOT n°2 Menuiseries extérieures	Le Bihan	18 304.23 €	1 112 €	19 416.23 €

Le conseil municipal,
-PREND ACTE du choix du Maire de passer l'avenant n°1 d'un montant de 1 112 € HT pour le lot menuiseries extérieures.

Le Maire, ou son représentant, est autorisé (par délibération du 4 juin 2020) à signer le marché à intervenir avec l'entreprise, ainsi que tout document se rapportant à la procédure de consultation, à la mise en exécution.

La dépense correspondante a été prévue au budget 2022 programme 1015.

Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 22.02.2023



Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire

Joël LE JEUNE, Maire

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU

SEANCE DU 17.02.2023

Date de la convocation : 13.02.2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Date d'affichage : 22/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Louis Cado, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Enora LE JEUNE.

Absent : Frédéric PERREAU (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande THOMAS (procuration à Enora LE JEUNE), Françoise PERRIN (procuration à Elise BUREAU).

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL.

DÉLIBÉRATION N° 4

**AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
POUR LA GESTION DES EAUX**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les travaux d'eaux pluviales urbaines, dans le cadre de l'aménagement du haut du bourg de Locquémeau, dépassent le montant prévu par la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales.

Afin que la trésorerie puisse permettre à Lannion-Trégor Communauté le remboursement de la commune pour la totalité de la dépense GEPU, il est nécessaire de faire un avenant à la convention :

Opération de travaux	N° REF LTC	Convention initiale (TTC)	Avenant n°1 (TTC)	Avenant n°2 (TTC)	Avenant n°3 (TTC)	Montant total (TTC)
Hent Garreg Frailhet	EPU_OP20_027	2 000 €	0 €	49 000 €	10 000 €	61 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-VALIDE l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre de l'opération de travaux Hent Garreg Frailhet.

-AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

La dépense correspondante sera prévue au budget 2023 Programme 1018.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 22.02.2023*



*Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire*

Joël LE JEUNE, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU

SEANCE DU 17.02.2023

Date de la convocation : 13.02.2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Date d'affichage : 22/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Louis Cado, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Enora LE JEUNE.

Absent : Frédéric PERREAU (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande THOMAS (procuration à Enora LE JEUNE), Françoise PERRIN (procuration à Elise BUREAU).

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL.

DÉLIBÉRATION N° 5

LOTISSEMENT COOPALIS : RACCORDEMENT ENEDIS

Monsieur le maire présente le devis du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor avec pour objet la desserte en électricité du lotissement Coopalis à hauteur de 18 265.41 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE :

- le projet d'extension du réseau HTA pour la desserte en électricité du lotissement privé Coopalis (réseau d'amenée) situé « rue de kerbabu »,
- le versement au syndicat Départemental d'Énergie, maître d'ouvrage des travaux, d'une participation de 18 265.41 €, correspondant au coût réel HT des travaux avec un abattement de 41 %.

La dépense correspondante sera prévue au budget 2023.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 22.02.2023*



*Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire*

Joël LE JEUNE, Maire

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU**

SEANCE DU 17.02.2023

Date de la convocation : 13.02.2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Date d'affichage : 22/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Louis Cado, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Enora LE JEUNE.

Absent : Frédéric PERREAU (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande THOMAS (procuration à Enora LE JEUNE), Françoise PERRIN (procuration à Elise BUREAU).

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL.

DÉLIBÉRATION N° 6

**CONVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR HENT KERBABU /
HENT KERGUERWENN**

La commune souhaite améliorer la visibilité à la sortie du futur lotissement Coopalis, et limiter la vitesse sur cette section en limite d'agglomération. Après échanges avec le Département et Lannion-Trégor Communauté, Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du carrefour Hent Kerbabu / Hent Kerguerwenn, estimé à 30 080 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE et AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec Lannion-Trégor Communauté à hauteur de 2 350 €,

-VALIDE les devis de LTC pour réaliser :

- les levés topographiques s'élevant à 622 €.

-l'aménagement du carrefour ayant un coût de 30 080 € HT.

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits du budget 2023.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 22.02.2023*



*Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire*



Joël LE JEUNE, Maire

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU**

SEANCE DU 17.02.2023

Date de la convocation : 13.02.2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Date d'affichage : 22/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Louis Cado, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Enora LE JEUNE.

Absent : Frédéric PERREAU (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande THOMAS (procuration à Enora LE JEUNE), Françoise PERRIN (procuration à Elise BUREAU).

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL.

DÉLIBÉRATION N° 7

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS : MISE EN PLACE D'UN POSTE ÉLECTRIQUE

Un courrier des Notaires de la Visitation nous a été adressé afin d'établir un acte notarié portant sur la mise en place d'un poste électrique sur une parcelle appartenant au domaine privé de la commune et cadastrée section B n°600. La convention sous seing privé signée avec Enedis, le 25 mars 2014, a été enregistrée au Service de la publicité foncière, mais n'a pas été publiée. Sur demande, et aux frais exclusifs d'Enedis, il convient d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de servitudes avec ENEDIS pour la mise en place d'un poste électrique sur la parcelle cadastrée section B n°600,

-AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié à l'étude des Notaires de la Visitation aux frais d'Enedis.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 22.02.2023*



*Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire*



Joël LE JEUNE, Maire

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU**

SEANCE DU 17.02.2023

Date de la convocation : 13.02.2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Date d'affichage : 22/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Louis Cado, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Enora LE JEUNE.

Absent : Frédéric PERREAU (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande THOMAS (procuration à Enora LE JEUNE), Françoise PERRIN (procuration à Elise BUREAU).

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL.

DÉLIBÉRATION N° 8

CONVENTION DU BOULODROME

Monsieur le Maire rappelle que la convention a été approuvée lors du dernier conseil municipal, le 8 décembre 2022. Celle-ci a été remaniée depuis par le service juridique du centre de gestion des Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention modifiée du boulodrome,
- AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer cette convention destinée aux associations souhaitant investir le boulodrome.

***Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 22.02.2023***



Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire



Joël LE JEUNE, Maire

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU**

SEANCE DU 17.02.2023

Date de la convocation : 13.02.2023 Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15 Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15 Date d'affichage : 22/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Louis Cado, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Enora LE JEUNE.

Absent : Frédéric PERREAU (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande THOMAS (procuration à Enora LE JEUNE), Françoise PERRIN (procuration à Elise BUREAU).

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL.

DÉLIBÉRATION N° 9

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE : VOYAGES SCOLAIRES

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont demandé le report de la délibération dans l'attente d'informations supplémentaires sur le programme de la classe de mer.

Dans le cadre du projet intitulé « Mer et écologie », les CE1/CE2 iront à Fréhel découvrir les écosystèmes du Cap, l'ornithologie, la géologie et les insectes, et se rendront ensuite à St Malo visiter l'aquarium. Le budget est de 4 020 €.

Dans le cadre du projet ayant pour thème la 2^{ème} guerre mondiale, les élèves de la classe de CM1/CM2 iront visiter le Mont Saint Michel, le Mémorial de Caen, le musée du Mur de l'Atlantique et d'Arromanches, ainsi que le cimetière américain et la plage d'Omaha Beach. Le budget du séjour s'élève à 4 600 €.

Une participation de la mairie est sollicitée à hauteur de 2 000 € : 900 € pour la classe de mer et 1 100 € pour le séjour en Normandie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'accorder une subvention de 2 000 € à l'Amicale de l'école pour ce voyage scolaire.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits du budget 2023 – article 6574 – subventions de fonctionnement aux associations.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 22.02.2023*



*Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire*



Joël LE JEUNE, Maire

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU**

SEANCE DU 17.02.2023

Date de la convocation : 13.02.2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Date d'affichage : 22/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Louis Cado, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Enora LE JEUNE.

Absent : Frédéric PERREAU (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande THOMAS (procuration à Enora LE JEUNE), Françoise PERRIN (procuration à Elise BUREAU).

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL.

DÉLIBÉRATION N° 9-Bis

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE : PROJETS EN COLLABORATION
AVEC LE CENTRE NAUTIQUE**

Plusieurs classes de l'école désirent effectuer des projets pédagogiques en collaboration avec le centre nautique de Locquémeau. Le professeur de la classe de CE2 souhaite initier ses élèves à la voile sur 5 séances, et les professeurs des classes de la maternelle jusqu'au CE1 aimeraient que leurs élèves soient sensibilisés au milieu marin.

Le budget de l'activité voile s'élève à 1 050 € et la découverte du milieu marin à 630 €. L'Amicale de l'école sollicite une subvention de 560 €, un tiers du total des activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'accorder une subvention de 560 € à l'Amicale de l'école pour les séances de voile à destination des CE2 et la sensibilisation au milieu marin pour les classes de la maternelle au CE1.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits du budget 2023 – article 6574 – subventions de fonctionnement aux associations.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 22.02.2023*



*Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire*



Joël LE JEUNE, Maire

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU

SEANCE DU 17.02.2023

Date de la convocation : 13.02.2023 Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15 Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15 Date d'affichage : 22/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Louis Cado, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Enora LE JEUNE.

Absent : Frédéric PERREAU (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande THOMAS (procuration à Enora LE JEUNE), Françoise PERRIN (procuration à Elise BUREAU).

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL.

DÉLIBÉRATION N° 10

LIGNE DE TRÉSORERIE 2023

Monsieur Le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, le 8 décembre 2022, la proposition de la Caisse d'Epargne a été retenue, unique proposition à indiquer un taux fixe. A la suite de la délibération, la banque n'a pas pu y donner suite, les taux fixes ont été annulés. Une nouvelle consultation a été réalisée, trois propositions ont été reçues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal prend les décisions suivantes concernant le renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie à la Caisse d'Epargne :

Article 1^{er} :

La commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU décide de recourir à l'emprunt à hauteur d'un montant maximum de 300 000 euros (trois cent mille euros) pour pallier d'éventuelles difficultés de trésorerie en renouvelant auprès de la Caisse d'Epargne une convention d'ouverture de crédit dans les conditions ci-après définies :

Montant : 300 000 euros

Durée : 1 an

Taux d'intérêt : **0.45 %** (taux Euribor 1 semaine, facturation trimestrielle des intérêts)

Frais de dossier : 300 €

Commission de non-utilisation : 0.10 %

Article 2 :

Le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de crédit de trésorerie correspondant et à procéder sans autre délibération aux versements et remboursements de fonds prévus dans les conditions d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 22.02.2023*



*Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire*



Joël LE JEUNE, Maire

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU**

SEANCE DU 17.02.2023

Date de la convocation : 13.02.2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Date d'affichage : 22/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Louis Cado, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Enora LE JEUNE.

Absent : Frédéric PERREAU (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande THOMAS (procuration à Enora LE JEUNE), Françoise PERRIN (procuration à Elise BUREAU).

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL.

DÉLIBÉRATION N° 11

RECRUTEMENT DES MONITEURS AU CENTRE NAUTIQUE DE LOCQUÉMEAU

Monsieur le Maire propose de recruter deux moniteurs pour les mois de juillet et août en plus du responsable du centre nautique recruté à l'année. Depuis deux ans, un moniteur et une secrétaire étaient embauchés pour la saison estivale. Le responsable du centre nautique préconise le recrutement d'un second moniteur pour les raisons suivantes : les trois moniteurs assurent l'accueil par roulement et peuvent échanger facilement sur le contenu des activités ainsi que le milieu marin dans lequel vont évoluer les futurs stagiaires ; l'activité nautique peut être maintenue en cas d'absence d'un moniteur ; une activité nautique supplémentaire peut être proposée en cas de forte demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à recruter, du 3 juillet au 1^{er} septembre 2023, deux moniteurs au centre nautique de Locquémeau rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial.

Les rémunérations seront prélevées sur les crédits à prévoir au budget primitif 2023.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 22.02.2023*



*Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire*



Joël LE JEUNE, Maire

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU**

SEANCE DU 17.02.2023

Date de la convocation : 13.02.2023 Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15 Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15 Date d'affichage : 22/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Louis Cado, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Enora LE JEUNE.

Absent : Frédéric PERREAU (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande THOMAS (procuration à Enora LE JEUNE), Françoise PERRIN (procuration à Elise BUREAU).

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL.

DÉLIBÉRATION N° 12

RECRUTEMENT DES EMPLOIS SAISONNIERS AUX VISITES D'ÉGLISES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à recruter, du samedi 1er juillet au samedi 19 août 2023, quatre préposés (2 personnes en juillet et 2 personnes en août) aux visites des églises de TRÉDREZ et de LOCQUÉMEAU rémunérés à l'heure sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial, à raison de 3 heures par jour de 15h30 à 18h30, 5 jours par semaine.

Les rémunérations seront prélevées sur les crédits à prévoir au budget primitif 2023.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 22.02.2023*



*Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire*



Joël LE JEUNE, Maire

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU**

SEANCE DU 17.02.2023

Date de la convocation : 13.02.2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Date d'affichage : 22/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Louis Cado, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Enora LE JEUNE.

Absent : Frédéric PERREAU (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande THOMAS (procuration à Enora LE JEUNE), Françoise PERRIN (procuration à Elise BUREAU).

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL.

DÉLIBÉRATION N° 13

AIDE FINANCIÈRE POUR LA TURQUIE ET LA SYRIE

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-VOTE une subvention d'un montant de 1 500 € à l'ONG Acted, recommandée et partenaire de l'Association des Maires de France, qui participe à l'approvisionnement des populations en « repas chauds, eau et kits d'urgence ».

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2023.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 22.02.2023*



*Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire*



Joël LE JEUNE, Maire

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU**

SEANCE DU 17.02.2023

Date de la convocation : 13.02.2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Date d'affichage : 22/02/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Louis Cado, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Enora LE JEUNE.

Absent : Frédéric PERREAU (procuration à Jean-Michel VANDERPLANCKE), Yolande THOMAS (procuration à Enora LE JEUNE), Françoise PERRIN (procuration à Elise BUREAU).

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL.

DÉLIBÉRATION N° 14

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TWIRLING CLUB DE LANNION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE une subvention de 300 € à l'association Twirling Club de Lannion, avec pour objectif de participer aux frais de déplacements de Louna Pétilleau, habitante de Trédrez-Locquémeau, sélectionnée pour les championnats du monde qui aura lieu à Milan au mois d'avril.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2023.

*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 22.02.2023*



*Pour copie conforme
Joël LE JEUNE, Maire*



Joël LE JEUNE, Maire